

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Septembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/09/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/09/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2025/062 – Budget Commune - Décision modificative n° 3

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025,

Vu l'écriture d'amortissement concernant le bien 2014-0010 - Extension du centre de secours - subvention aux travaux, d'un montant de 1 942.89€,

Considérant qu'il est obligatoire que cette écriture soit enregistrée sur le budget 2025, et qu'elle a été omis au moment du vote du budget primitif, il faut donc ajouter au compte 681 - dotation au amortissement et au compte 20804182 - Amort.subv.org.publics divers - Bâtiments et installations

Vu qu'il a été titré deux fois la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2023, à l'entreprise ATC France d'un montant de 3 271.21€, en 2023 et en 2024,

Vu que le compte 673 est provisionné à 3 000€, il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédit.

Considérant qu'il faut procéder à l'annulation du titre émis en 2024, et donc émettre un mandat au compte 673- Titre annulés (sur exercices antérieurs) d'un montant de 3 271.21€.

Sur proposition de Mme Le Maire voici les mouvements de crédit proposés :

Compte d'imputation	Désignation	Montant voté au BP 2025	Décision modificative	Montant après la décision modificative
	Fonctionnement - Dépense			
C/ 681	Dotation au amortissement	0.00€	+ 1 942.89€	1 942.89€
C/23		459 014.61	- 1 942.89€	457 071.72€
	Investissement Recette			
C/ 21		459 014.46€	- 1 942.89€	457 071.72€
C/2804182	Amort.subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00€	+ 1 942.89€	1 942.89€
	TOTAL		+1 942.89€	
	Fonctionnement - Dépense			
C/673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	3 000.00€	+ 500.00€	3 500.00€
C/622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	27 000.00€	- 500.00€	26 500.00€
	TOTAL	30 000.00€	0.00€	30 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/09/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno